

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## CONSEIL MUNICIPAL

DU 17 JANVIER 2012

*Le 10 Janvier 2012 : convocation des Membres du Conseil Municipal pour le 17 Janvier 2012 à 20 h 30.*

*L'an deux mil onze, le 17 Janvier à 20 h 30, le Conseil Municipal de VILLERS ALLERAND étant assemblé en séance ordinaire, après convocation légale, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Daniel LAGAIN, Maire.*

---

**☞ Etaient présents** : Daniel LAGAIN, Maire, Didier De AMORIN, Didier DUMARGNE, Anne FATOUX, Françoise PARANT, Olivier BAN, Jean-Marie CHAPPELLET, Jean-Pierre COCQUELET, Wily DUBOS, Murielle DUMARGNE, Hubert FOURNET, Bernard JACQUINET, Dominique PATEIRON, Timothée STROEBEL.

**Absente excusée** : Catherine Cordier ayant donné pouvoir à Monsieur Daniel LAGAIN.

A été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance : Mme Anne FATOUX

---

Monsieur LAGAIN ouvre la séance. Il demande aux membres du Conseil Municipal de signer le procès-verbal du Conseil Municipal du 13 Décembre 2011. Après l'ajout d'une correction (« Les travaux de réhabilitation d'une fontaine citée dans le § Patrimoine se situent sur la place des Déportés et non sur le Pré des Chats »), le Procès Verbal est signé à l'unanimité par tous les membres.

### **☞ ORDRE DU JOUR** :

**ORDRE DU JOUR** : Le Maire propose une modification à apporter à l'ordre du jour, relative à deux modifications budgétaires nécessitant l'ajout de 2 délibérations, 05/2012 et 06/2012, pour réaffectation de lignes de dépenses pour équilibre du budget.

- **Délibérations** :

- 01/2012 : Autorisation au Maire de régler des dépenses d'investissement à hauteur de 25% du budget avant le vote du budget 2012.

- 02/2012 : 2<sup>ème</sup> tranche fenêtres écoles maternelle

- 03/2012 : Choix de l'assistant à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de la salle communale et des ateliers communaux

- 04/2012 : Soutien à A.N.E.V. selon courrier de suggestion du Sénateur de l'Aube et Député de la Marne

- 05/2012 : Correction sur ligne de restes à réaliser

- 06/2012 : Nécessité d'ajuster la ligne 2031 pour règlement d'honoraires

- **Sujets Divers** :

- Bilan des Commissions

- Avant de commencer la séance du Conseil Municipal, Madame Dubernard, Société HAAS, délivre une information sur le défibrillateur livré en décembre 2011.

L'ordre du jour modifié, soumis au vote, est accepté à l'unanimité.



**04/2012 : Soutien à A.N.E.V. selon courrier de suggestion du Sénateur de l'Aube et Député de la Marne**

Le Maire lit le courrier de Catherine Vautrin, qui propose aux municipalités de soutenir l'Association des Elus de la Vigne de délibérer sur une opposition à la Commission Européenne voulant rendre totalement libre la plantation de vignes sur tout le territoire de l'UNION Européenne à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2016.

Le texte de délibération ;

*« Considérant la décision prise en 2008 de rendre totalement libre la plantation de vignes sur tout le territoire de l'UNION Européenne à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016.*

*Considérant que la plantation de vignes est régulée dans certains Etats membres depuis les années 1930 et dans l'UNION Européenne depuis les années 1970.*

*Considérant que la Commission a proposé dans la dernière réforme de l'OCM de diminuer le potentiel de production à travers le financement d'un plan d'arrachage et dans le même temps de libéraliser les plantations à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2016, que ces deux mesures sont antinomiques.*

*Considérant les conséquences probables de la libéralisation des plantations sur l'économie, l'aménagement du territoire, les paysages, le tourisme, l'environnement : surproduction, chute de prix, diminution de la qualité, perte de notoriété, disparition des exploitations familiales, délocalisation du vignoble vers les plaines, concentration du secteur ;*

*Considérant les très vives inquiétudes que provoque cette décision chez les professionnels, les élus et plus largement les citoyens ;*

*Considérant que la quasi-totalité des pays producteurs dénonce aujourd'hui cette décision et demande à la Commission de maintenir cet outil de régulation du potentiel de production ;*

*Considérant que la Commission reste toujours sourde à ces appels et se contente de faire circuler un questionnaire dans la perspective du rapport d'étape qu'elle doit publier en 2013 ;*

*Considérant les initiatives qui se font d'ores et déjà jour sur le terrain avant l'échéance du 1<sup>er</sup> Janvier 2016( spéculation, achat de terrains dans des plaines, etc..) et les inquiétudes grandissantes des vignerons notamment les jeunes sur leur proche avenir ;*

*Considérant que l'encadrement du potentiel de production ne freine pas le développement des exploitations (plusieurs dizaines de milliers d'hectares de droits attribués durant ces dix dernières années) mais qui permet d'assurer un équilibre entre l'offre et la demande ;*

*Considérant que cet instrument n'a aucune incidence sur le budget communautaire ;*

*Considérant le Calendrier des institutions européennes et l'incertitude importante qui pèse sur la réouverture du dossier ;*

*Nous élus,*

*Demandons au gouvernement et au Chef de l'Etat de poursuivre leurs efforts et de convaincre au plus vite les quelques Etats membre nécessaires à la formation d'une majorité qualifiée ;*

*Invitons le Conseil des Ministres de l'agriculture à acter formellement ensuite les positions ;*

*Demandons à la Commission Européenne d'entendre la position portée par la quasi-totalité des pays producteurs et de faire une nouvelle proposition législative ;*

*Appelons le Parlement européen à user de ses nouveaux pouvoirs et à prendre toutes les initiatives législatives et politiques utiles pour faire aboutir ce dossier au plus vite ;*

*Invitons les autres élus et les collectivités locales à s'associer à cette démarche et à intervenir par tous les moyens utiles auprès du gouvernement pour les convaincre de la nécessité s'aboutir sur ce dossier. »*

La proposition est soumise au vote

***Il est donc procédé au vote à mains levées***

**CONTRE : 0**

**ABSTENTIONS : 4**

**POUR : 11**

***ACCEPTE À LA MAJORITE***

**- 05/2012 : Correction sur ligne de restes à réaliser :**

Il avait été déduit 920 € de restes à réaliser sur les résultats 2010 réduisant celui-ci à 58 477 €. Selon le comptable du trésor, le résultat ne doit pas être corrigé de ces restes à réaliser. Il est donc de fait nécessaire de maintenir 59 397 € en résultat en affectant les 920 € sur la ligne 2315 en investissement.

La proposition est soumise au vote

***Il est donc procédé au vote à mains levées***

**CONTRE : 0**

**ABSTENTIONS : 0**

**POUR : 15**

***ACCEPTE A L'UNANIMITÉ***

**-06/2012 : Nécessité d'ajuster la ligne 2031 pour règlement d'honoraires.**

Sur la ligne 2031 reste 700 € pour un reste de règlement de 1100 € d'honoraires de GNAT. Il nous faut délibérer sur le transfert de 500 € de la ligne 2315 sur la ligne 2031 pour assurer le règlement de ces honoraires

La proposition est soumise au vote

*Il est donc procédé au vote à mains levées*

**CONTRE : 0**

**ABSTENTIONS : 0**

**POUR : 15**

**ACCEPTE A L'UNANIMITÉ**

**Sujets Divers :**

**1) Bilan des commissions**

**- Communication/Cellule de crise :**

Le Bulletin de début d'année est sur le point d'être finalisé en fin de semaine prochaine.

La commission précise que le « site » est finalisé. L'adresse sera précisée dans le prochain bulletin.

La commission insiste sur le fait qu'un « Site » se doit de vivre. Il est donc demandé à chacun de ne pas oublier de donner toutes les informations, événements, déclarations, etc.... pour en assurer la pérennité.

**- Urbanisme :**

M. JACQUINET expose les différentes études en cours :

- Chemin des ruelles : Un accord de principe a été pris avec un riverain, pour l'élargissement de cette voie par travaux de la Mairie pour permettre le passage de véhicules d'intervention. Le conseil souligne au Maire l'importance sur ce projet de formaliser les accords par servitudes.
- Rue de Montbré : Des devis ont été demandés pour la réfection de cette rue en 2 tranches. Une rencontre avec le SIEM est programmée le 19 janvier pour étudier les possibilités d'enfouissement des lignes électriques sur la réfection de la partie haute. Une étude parallèle envisage le gravillonnage en prolongation de ces travaux, jusqu'à la dernière maison de cette rue.
- Rue de la ferme : Une demande de devis de gravillonnage a été faite pour les 3 tranches suivantes
  - Du carrefour /rue du plat pain jusqu'au carrefour rue du cimetière
  - carrefour rue du cimetière jusqu'au carrefour de la station
  - carrefour de la station jusqu'au carrefour ancienne nationale.

Toutes ces possibilités font l'objet de demandes de devis pour étude. C'est en fonction des résultats de ces différentes études, et priorités que les décisions seront soumises au Conseil.

- La Crayère : En vue de valorisation, des travaux ont été réalisées : une rampe d'accès et l'extension des possibilités de réception d'eaux pluviales, permettant à ce jour de pouvoir délimiter les surfaces nécessaires aux récupérations d'eaux et les surfaces pouvant être exploitées.

Le Maire sur ce sujet précise qu'il sera indispensable lors du prochain conseil que celui-ci se positionne clairement sur la décision à prendre : soit la location soit la vente.

Sur ce sujet une étude basée sur les données actuelles (location/estimation notariale) montre que la location représenterait (mais pas avant 3 ou 4 ans) un retour d'environ 2% de la valeur du terrain soit environ 50 années de retour d'investissement par rapport à une vente. La Commission Gestion, précise qu'en fonction des projets envisagés une vente serait plus judicieuse. A délibérer lors du prochain Conseil.

**- Gestion :**

M. de AMORIN : Rien de particulier si ce n'est que la prochaine étape est d'étudier le budget et le financement des projets en cours.

**-Culture :**

Mme PARANT : Ras. Prochaine réunion le Mardi 24 janvier.

Sur ce sujet la Commission Communication souhaite que les Commission Culture et Fêtes et cérémonies précise rapidement les manifestations prévues pour information dans le prochain bulletin.

**- Fêtes et Cérémonies :**

M.CHAPPELLET : Dernière manifestation en date, les vœux du Maire. Rien à signaler.

**- Patrimoine :**

M.CHAPPELLET : Renforcement des murs de l'église en attente de devis ; une réunion de la commission sera programmée dès réception de ces devis

1<sup>er</sup> étage de la Mairie, travaux en cours, qui seront terminés pour le Vendredi 19 janvier.

Le Maire précise qu'en fonction de ces travaux, il a fallu annuler les activités de gym et Musique cette semaine.

**- C.C.A.S**

Mme FATOUX. Pas d'information à ajouter depuis le dernier Conseil.

**• Questions diverses :**

• Crèches /Accueil des enfants : Il est signalé au Maire qu'à des parents souhaitant mettre des enfants en crèche à Ludes ou à Champfleury il a été répondu qu'il n'existe pas de convention pour l'accueil d'enfants de Villers Allerand. Le Maire répond qu'après contact, ces communes demandaient de Villers un engagement (avec fonds) et qu'il lui semblait difficile de répondre à cette demande dès l'instant où des Aides Maternelles situées à Villers étaient en dessous de leur possibilité d'accueil. Le Maire s'engage néanmoins à revoir le dossier pour actualisation.

• Spectacle des enfants : M. DUBOS rappelle que le spectacle pour les scolaires est prévu le 27 Janvier à la salle des fêtes de Chigny. 2 séances sont prévues, à 9h 30 et 10h 30 ; il précise que tous les membres du conseil sont invités dans la mesure de leurs disponibilités.

• Planification des Conseils

IL est confirmé que les Conseils sont maintenus le 2<sup>ème</sup> mardi de chaque mois.

• La Récré :

Le Maire informe qu'après intervention auprès de la Mairie de Reims, l'activité de gym pourra se faire dans les locaux de la Rosière à partir normalement du Mercredi 25 Janvier.

- Information défibrillateur :

Comme exposé plus haut, avant le Conseil, une information sur le défibrillateur qui sera installé à la Mairie a été exposée par Mme Dubernard.

Sur ses conseils, le Samu sera informé de l'existence du matériel à Villers Allerand, et une information sur l'utilisation de cet appareil dont les modalités seront précisées dans le prochain bulletin sera proposée à la population.

*Personne ne souhaitant plus prendre la parole, la séance est levée à 22 h 45*